



Communiqué de presse 14 février 2025

8 mars 2025 : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Au travail comme dans la vie, luttons sans relâche pour l'égalité !

La CGT FAPT appelle les salariés des entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications à une semaine d'initiatives et d'actions du 3 au 8 mars sur les lieux de travail, et à participer massivement aux manifestations interprofessionnelles unitaires organisées le 8 mars partout sur le territoire.

La CGT FAPT rappelle que les inégalités entre les femmes et les hommes, tant dans le monde du travail que dans la société, demeurent une réalité criante. Les inégalités salariales et de carrières ne diminuent pas ou très peu. Les femmes perçoivent 1/4 de salaire en moins que les hommes et à la retraite l'écart des pensions se creuse à hauteur de 40 %.

Dans les entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications, les femmes subissent aussi :

- Des écarts de salaire, des retraites et pensions persistants
- Des conditions de travail souvent précaires, comme dans les centres d'appels où 80% des salariés sont des femmes ou encore à la poste où les factrices représentent plus de 50% des agents à la distribution
- Des discriminations à l'embauche notamment dans des métiers dans la distribution et de l'acheminement
- La non-reconnaissance de la pénibilité dans de nombreux métiers qui entraînent plus fréquemment chez les femmes des troubles musculo-squelettique (TMS) et des inaptitudes au travail (licenciements)
- Des violences sexistes et sexuelles, qui restent un fléau majeur
- Une sous-représentation dans les postes à responsabilités freinant leur progression de carrière professionnelle (plafond de verre)

Nous ne pouvons accepter ces inégalités.

Le 8 mars n'est pas une simple journée de célébration, mais une journée de **mobilisation** et de **revendications** mondiale pour l'émancipation et les droits des femmes.

La CGT FAPT appelle donc l'ensemble des travailleuses et travailleurs à se mobiliser pour :

- Exiger l'égalité salariale et des carrières ; c'est aussi un moyen de gagner une réforme des retraites juste et équitable pour tous
- Lutter contre la précarité dans les emplois féminisés

- Renforcer les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Faire de l'égalité professionnelle une priorité dans les entreprises du secteur des activités postales et des télécommunications.

Nous revendiquons également la mise en place de **mesures concrètes** :

- Une augmentation immédiate des salaires avec un SMIC à 2000 euros brut à l'embauche et sans diplôme
- Des politiques d'embauche favorisant l'égalité
- La prise en compte des contraintes familiales et des aménagements de temps de travail pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle

Avant, Pendant et Après le 8 Mars, agissons TOUTES et TOUS pour gagner l'égalité au travail et dans la vie.

